



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 29 septembre

Délibération n°49/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virgine LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Accueil en résidence d'un auteur dans le cadre de la Résidence Animation³

Par délibération n° 27/2026, le comité syndical a validé la mise en place de la quatrième édition de la résidence Animation³ 2026 en partenariat avec Wallimage SA et le Film Fund Luxembourg. Cette résidence vise à soutenir des projets transfrontaliers d'écritures de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation.

Elle est ouverte à tous les auteurs de projets d'animation destinés au cinéma ou à la télévision en phase de démarrage.

3 auteurs d'animation, un de chaque région partenaire, seront accueillis pour une résidence de 3 semaines à partir du 28 septembre 2026, avec une semaine au Luxembourg, une semaine en Wallonie et une semaine à Angoulême.

Pour la Charente (Angoulême), l'autrice sélectionnée est :

- Alix KIM, pour son projet de série 2D *Faussaires !*

Durant leur résidence à Angoulême, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière animation d'Angoulême. Chaque auteur se verra attribuer une bourse de 3 000 euros versée directement par chaque territoire signataire (Magelis pour la Charente).

Une convention entre l'autrice et Magelis doit être établie afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorisent Madame la Présidente à signer la convention entre l'autrice sélectionnée et le SMPI Magelis prévoyant le versement de la bourse de 3 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 06 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 06 oct. 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 06 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

